**[77:C:2]**

**Mémoire de dépens de l'appel : la partie intimée**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

MÉMOIRE DE DÉPENS DU DEMANDEUR [INTIMÉ]

Montant versé pour les copies

du mémoire 28,00 $

Montant versé pour les copies

des textes de dispositions

législatives, de jurisprudence

et de doctrine 34,00

Appel interjeté devant la Cour d'appel

ce poste comprend toutes les

mesures préliminaires, les avis,

les cahiers d'appel, le mémoire,

la préparation, les honoraires

d'avocat et la présence au

prononcé du jugement

[*dates et heures*]

Avocat principal 3 000,00 $

Avocat adjoint 1 000,00

Ordonnance 35,00

Liquidation des dépens 100,00

4 135,00 $ 62,00 $

62,00

4 197,00 $

MONTANT DES DÉPENS LIQUIDÉS

ET ADJUGÉS en ce [*date*]: ... $

Liquidateur des dépens